

SITUATION INTERMEDIAIRE

AU 30 JUIN 2018

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

1 - Règles et méthodes comptables

- 1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires
- 1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires
- 1.3 Frais de développement
- 1.4 Immobilisations incorporelles
- 1.5 Immobilisations corporelles
- 1.6 Immobilisations financières
- 1.7 Test de dépréciation
- 1.8 Stocks
- 1.9 Provisions pour dépréciation des créances clients
- 1.10 Provision pour risques et charges
- 1.11 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires
- 1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement
- 1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité

2 - Compléments d'informations relatifs au bilan

- 2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements
 - 2.1.1 Affectation des malis techniques
- 2.2 Immobilisations corporelles et amortissements
- 2.3 Immobilisations financières et provisions
- 2.4 Stocks
- 2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l'exercice
- 2.6 Échéances des créances à la clôture de l'exercice
- 2.7 Comptes de régularisation actif
- 2.8 Capital social
- 2.9 Tableau de mouvements des capitaux propres
- 2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent
- 2.11 Échéances des dettes à la clôture de l'exercice
- 2.12 État des provisions
- 2.13 Comptes de régularisation passif

3 - Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

- 3.1 Analyse du chiffre d'affaires
- 3.2 Produits exceptionnels, charges exceptionnelles

4 – Autres informations

- 4.1 Effectif moyen
- 4.2 Engagement hors bilan
- 4.3 Compte personnel de formation
- 4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 4.5 Évènements postérieurs à l'exercice
- 4.6 Honoraires commissaires aux comptes
- 4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.
- 4.8 Bons de souscription
- 4.9 Résultat par action

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Conversion d'Obligations remboursables.

Augmentation de capital par la conversion d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes de la société (« ORNANE ») avec des bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles attachés (« BSA ») (Cf. 2.8).

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

BUDGET TELECOM SA, dont le siège social est situé 52 Rue d'Odin – CS 40900 – 34965 MONTPELLIER, est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 4 octobre 2006.

La situation intermédiaire est établie en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Elle respecte en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable général, qui a été homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1 Frais d'émission d'emprunts obligataires

Lors de l'émission des emprunts obligataires en 2017, la réalisation de l'augmentation de capital n'ayant pas encore eu lieu, les frais d'émission ont été inscrits à l'actif en charges à répartir. Ces frais ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt à savoir 18 mois.

1.2 Reconnaissance du chiffre d'affaires

- ❖ Les trois principaux services de télécommunications commercialisés sont les suivants :
 - Services post-payés en pré-sélection, reprise d'abonnement fixe et forfaits mobile
 - Services pré-payés
 - Services aux professionnels (services revendeurs).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de réalisation de la prestation.

Les prestations de services comprennent d’une part la fourniture de minutes de télécommunications et d’autre part la rémunération perçue d’opérateurs techniques. Les produits liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

- ❖ Les produits liés à la nouvelle offre MINT ENERGIE ont été pris en compte en fonction des quantités d’énergie livrée, basées notamment sur les profils de consommation et d’estimations de consommation de chaque client actif.

Les prestations de services liées à cette activité de fourniture d’énergie sont ainsi prises en compte au cours de la période à laquelle elles se rapportent.

La société constate un produit dès lors que :

- L’existence du contrat est acquise ;
- La fourniture d’énergie a eu lieu ;
- Le prix est fixé ou déterminable ;
- Le caractère recouvrable des créances est probable ;

(Les taxes « énergie » à reverser sont suivies dans les comptes de bilan.)

1.3 Frais de développement

Les frais de développement engagés à l’occasion de la conception des nouveaux projets sont portés à l’actif du bilan lorsqu’ils correspondent à des projets nettement individualisés dont les coûts peuvent être distinctement établis et dont les chances de réussite technique et d’avantages économiques futurs sont sérieuses.

Ils sont portés à l’actif du bilan lorsque les six critères généraux définis par le PCG sont remplis :

- 1) La faisabilité technique de l’achèvement de l’actif incorporel afin de pouvoir l’utiliser ou le vendre,
- 2) L’intention d’achever la production de l’actif pour l’utiliser ou de le vendre,
- 3) La capacité d’utiliser ou de vendre l’actif produit,
- 4) L’aptitude de l’actif à générer des avantages économiques futurs,
- 5) La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques, financières ou autres nécessaires pour mener à bien le projet,
- 6) La capacité à mesurer de manière fiable les dépenses liées à cet actif pendant sa phase de développement.

La société a notamment procédé à l’activation de frais liés à des projets en cours de développement dans les nouvelles activités ciblées (fournitures d’électricité).

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont immobilisées à leur coût d’acquisition. Elles sont amorties ou dépréciées selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
- Frais d’établissement	linéaire	5 ans
- Frais de développement	linéaire	5 ans
- Fichier clientèle :	N/A	test de dépréciation
- Logiciels et Sites :	linéaire	1 à 5 ans
- Marques	N/A	test de dépréciation

Conformément au règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques ont été enregistrés en fonds commercial lors de la TUP des anciennes filiales de BUDGET.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d’acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Durée de l’amortissement
Agencement, installations	linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	linéaire	3 ans
Matériel et mobilier de bureau	linéaire	4 ans
Matériel informatique	linéaire	1 et 5 ans

1.6 Immobilisations financières

La société ne possède plus de filiale depuis 2015 et a mis fin en 2016 au contrat de liquidité précédemment mis en place et qui l’amenait à détenir une part de ses propres actions.

Par conséquent, les immobilisations financières présentes au 30 juin 2018 ne représentent plus que différents dépôts et cautions versés pour un montant de 731 811 € (dont 717 444 € de dépôt de garantie EDF pour la fourniture d’électricité).

1.7 Test de dépréciation

Concernant les immobilisations incorporelles non amorties, elles font l’objet une fois par an d’un test de dépréciation permettant de s’assurer que la valeur actuelle n’est pas inférieure à la valeur comptable. La valeur actuelle est estimée en fonction des flux futurs de trésorerie attendus actualisés si ceux-ci sont déterminables séparément du reste de l’activité.

À défaut, la société a mis en place un suivi d’indicateurs, notamment le chiffre d’affaires généré sur les activités achetées (fichier clientèle) permettant de s’assurer que la valeur brute inscrite au bilan ne nécessite pas une provision pour dépréciation.

Concernant les malis techniques, ces derniers subissent une dépréciation lorsque la valeur d’un ou plusieurs actifs sous-jacents auxquels une quote-part de mali a été affectée devient inférieure à la valeur comptable du ou des actifs précités.

En cas de sortie d’un actif auquel une quote-part de mali a été affectée, le mali doit être réduit à due concurrence.

1.8 Stocks

Les stocks de matériel détenus par la société sont évalués au dernier prix d’achat. Le stock est constitué principalement de cartes Sim, de terminaux téléphoniques et de boîtiers d’une part, de boîtiers de surveillance de consommation énergétique d’autre part.

Les stocks font l’objet d’une dépréciation si leur valeur de marché devient inférieure à leur valeur d’entrée en stock.

1.9 Provisions pour dépréciation des créances clients

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

La provision relative aux impayés de prélèvements ou de paiements par cartes bancaires, est constituée forfaitairement sur la base des statistiques internes de la société.

1.10 Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges comptabilisée au 30 juin 2018.

1.11 Séparation des exercices relative au chiffre d'affaires

- ❖ La vente de « minutes de télécommunication pré-payées » génère un chiffre d'affaires qui ne peut être définitivement constaté en produits que lorsque le client a effectivement « consommé » le crédit de minutes qu'il a acheté.

La partie du chiffre d'affaires correspondant aux minutes non encore utilisées sur les clients actifs à la date d'arrêté des comptes, est, conformément au principe d'indépendance des exercices, inscrite en produits constatés d'avance au passif du bilan.

Concernant les services post-payés en pré-sélection, Budget Télécom a mis en place depuis le 1^{er} novembre 2009 un système de facturation mensuel. Au 30 juin 2018, la reconnaissance des revenus s'effectue de la manière suivante : constatation en produits de l'exercice pour les forfaits et constatation d'une facture à établir pour les consommations de minutes non encore facturées à la date de la situation intermédiaire.

- ❖ Concernant la nouvelle activité MINT ENERGIE, la facturation ne peut être établie que lorsque Budget Télécom a connaissance du relevé de consommation du client. Au 30 juin 2018, le chiffre d'affaires correspondant à l'activité est composé de factures émises au client et de factures à établir en fonction notamment de la date d'ancienneté du client.

1.12 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Au 30 juin 2018, la société ne détient aucune valeur mobilière de placement.

1.13 Risque : de taux, de change, d'action et de liquidité :

Risque de change :

Budget Telecom n'effectue pas de transaction significative en devise et n'est de ce fait pas exposée aux risques de change provenant d'achats ou de ventes en monnaie étrangère.

Risque de taux :

Le seul emprunt auquel Budget Telecom a actuellement recours à pour financer son développement est un prêt BPI à taux zéro : la société n'est de ce fait pas exposée aux risques de taux.

Risque sur les actions :

La société ne détient aucune action au 30 juin 2018 et à ce titre n’est exposée à aucun risque.

Risque de liquidité :

Budget Telecom a historiquement financé sa croissance principalement par voie d’autofinancement.

En complément la société a eu recours à un prêt de 700 K€ à taux zéro auprès de la BPI en 2014, et a émis deux « emprunts obligataires » au cours de l’année 2017 à hauteur de 4 millions d’euros.

La trésorerie disponible de la société s’élève au 30 juin 2018 à 4 282 K€.

2 COMPLÉMENTS D’INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions / Diminutions de l'exercice	Brut au 30/06/2018
Frais de développement (4)	2 508 326	213 961		2 722 287
Marques (1)	272 453	25 000		297 453
Fonds commercial (2)	5 755 816			5 755 816
Sites web	168 213			168 213
Logiciels	571 319			571 319
Fichiers clientèle (3)	447 391			447 391
Autres immobilisations				0
TOTAL	9 723 518	238 961	0	9 962 479

(1) Il s’agit principalement de la marque TELECONNECT pour 250 K€ acquise le 21 juillet 2006 et du développement de la plateforme MINT pour 25K€.

(2) Il s’agit des fonds de commerce de TALK TEL (3 367 K€ assimilé à un fichier clientèle) et de PTI (835K€) issus des TUP de ces anciennes filiales, respectivement au 31.12.2009 et 31.12.2008 ainsi que des malis techniques des sociétés Teleconnect pour 504 K€ et Kast pour 984K€, affecté extra-comptablement à des actifs sous-jacents.

(3) Il s’agit de trois fichiers clientèle acquis respectivement entre 2006 et 2007.

(4) Développement plateforme MINT pour 212 K€ au 30 juin 2018..

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS DES IMMOS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice *	Reprises * / Virements de l'exercice	Cumul au 30/06/2018
Frais de développement	2 082 724	126 686		2 209 410
Marques	219 043	1 869		220 912
Sites web	113 734	16 398		130 132
Logiciels	565 925	950		566 875
Fonds et fichiers clientèle	4 809 233		29 428	4 779 805
TOTAL	7 790 659	145 903	29 428	7 907 134

* y compris dépréciations constatées sur l'exercice.

2.1.1 Affectation des malis techniques :

Mali technique de la société KAST :

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt total Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurants pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fichiers clientèle		1 500 000	983 550	983 550
<i>Technologies</i>				
<i>Déficit reportable</i>				
TOTAL				983 550

Ce mali technique a fait l'objet d'une dépréciation en fonction de l'activité réelle issue de KAST :

- En 2014 les technologies qui ont été cédées à l'euro symbolique ont été sorties de l'actif pour leur valeur de 328K€, et le déficit reportable a été provisionné pour 121 K€.
- En 2015, l'ensemble du fichier clientèle a été provisionné, soit 984 K€
- En 2016, le déficit reportable de 121K€ a été sorti de l'actif suite à la consommation des déficits fiscaux sur l'exercice.

Au 30 juin 2018, le mali technique de Kast est donc composé uniquement du fonds commercial pour 984 K€ entièrement déprécié depuis le 31 décembre 2016.

Mali technique de la société TELECONNECT :

BUDGET TELECOM SA

52 Rue d'Odin – CS 40900

34965 MONTPELLIER CEDEX 2

Identification du bien	Valeur nette comptable	Valeur réelle	Plus-value nette d'impôt totale Absorbée	Répartition du mali
<u>Actifs ne figurant pas dans les comptes de l'absorbée</u>				
Fonds commercial				503 972
TOTAL				503 972

L'affectation réalisée au 31.12.2009 des malis techniques en fonds commercial lors de la TUP de ses anciennes filiales Kast et Teleconnect est ainsi en conformité avec les dispositions comptables du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 qui est venu transposer la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30/06/2018
Constructions sur sol d'autrui				-
Agencements, aménagements divers	14 324			14 324
Matériel de transport				-
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 543 183	4 835		1 548 018
Matériel loué / efficacité énergétique	47 750			47 750
Immobilisations corporelles en cours				-
TOTAL	1 685 253	4 835	0	1 690 088

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises / Virements de l'exercice	Cumul au 30/06/2018
Constructions sur sol d'autrui				0
Agencements, aménagements divers	6 880	1 953		8 833
Matériel de transport				0
Matériel et mobilier de bureaux	79 996			79 996
Matériel informatique	1 526 419	5 323		1 531 742
Matériel loué / efficacité énergétique	18 168	4 775		22 943
TOTAL	1 631 463	12 051	0	1 643 514

2.3 Immobilisations financières et provisions

IMMOBILISATIONS FINANCIERE	Brut au début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Cessions/ Diminutions de l'exercice	Brut au 30/06/2018
Titres et créances rattachées	-			
Autres participations	-			
Créances liées aux participations	-			
Dépôts et cautionnements	19 615	717 444	5 248	731 811
Autres créances immobilisées	-			
Actions propres	-			
TOTAL	19 615	717 444	5 248	731 811

2.4 Stocks

<i>(en euros)</i>	31/06/2018			31/12/2017		
	Valeur brute	Provision	Valeur brute	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Marchandises (Telecom)	5 098		5 098	5 292		5 292
Marchandises (Energie)	0		0	0		0
Total	5 098		5 098	5 292	0	5 292

2.5 Ventilation de la dotation aux amortissements de l’exercice

IMMOBILISATION	Dotations de l'exercice aux amortissements		Provisions amortissements dérogatoires		
	Linéaire	Dégressifs	Exceptionnels	Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais de développement	126 685				
Marques	1 869				
Sites web	16 398				
Autres	950				
TOTAL	145 902	0	0	0	0
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Constructions sur sol d'autrui					
Agencements, aménagements divers	1 953				
Matériel de transport					
Matériel et mobilier de bureaux					
Matériel informatique	5 323				
Matériel loué / efficacité énergétique	4 775				
TOTAL	12 051	0	0	0	0
TOTAL	157 953	0	0	0	0

2.6 Échéances des créances à la clôture de l’exercice

Les créances font l’objet d’une appréciation cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d’elles.

	Montant brut	à - d'1 an	à + d'un an
<u>De l'actif immobilisé:</u>			
Dépôts et cautionnement	731 811		731 811
Autres créances immobilisées	0		
TOTAL	731 811	0	731 811
<u>De l'actif circulant:</u>			
Clients et comptes rattachés	2 825 959	2 825 959	
Fournisseurs débiteurs	0		
personnel et comptes rattachés			
Etat, impôts et taxes	1 158 815	1 158 815	
Débiteurs divers	512 036	512 036	
TOTAL	4 496 810	4 496 810	0
Charges constatées d'avance	169 787	169 787	
TOTAL GENERAL	5 398 408	4 666 597	731 811

2.7 Comptes de régularisation actif

	Montants
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
Charges d'exploitation	
Achats minutes	7 600
Achats MINT	100 990
Location	19 185
Honoraires / Publicité/Télécom	9 166
Maintenance	6 092
Autres charges	26 754
Total	169 787
PRODUIT A RECEVOIR	
Clients - factures à établir	2 400 523
Intérêts à percevoir	3 842
Fournisseurs - avoir à recevoir	547 208
Etat	0
Divers	0
Personnel	0
TOTAL	2 951 573

2.8 Capital social

	Nombre d'actions	Valeur Nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	3 981 251	0,15 €
Actions émises à la situation intermédiaire	98 302	0,15 €
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	4 079 553	0,15 €

Le capital de la société BUDGET TELECOM, composé de 4 079 553 actions, s'élève à 611 933 euros.

L'augmentation de capital sur la période provient de la conversion des ORNANE. (cf § Faits caractéristiques de l'exercice)

2.9 Tableau de mouvement des capitaux propres

Opérations	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
Au 31/12/17, avant affect.	3 981 251	597 188	1 906 115	719 937		3 223 240
Augmentation de capital	98 302	14 745	431 323			446 068
Affectation du résultat 2017				-324 550	-688 899	-1 013 449
Dividendes						0
Résultats au 30/06/2018						0
Au 30/06/2018	4 079 553	611 933	2 337 438	395 387	-688 899	2 655 859

2.10 Affectation du résultat de l'exercice précédent

Le déficit de l'exercice précédent s'élevant à **324 550 €** a été affecté de la manière suivante :

- Autres réserves :	€
- Réserve légale :	€
- Dividendes :	€
- Report à nouveau :	324 550 €

Le montant des déficits fiscaux reportables s'élèvent au 31/12/2017 à 4 649 491€

2.11 Échéance des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	à - d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			
Moins de 2 ans à l'origine	0			
Plus de 2 ans à l'origine	595 000	140 000	385 000	
Emprunt et dettes financières diverses (1)	1 830 000		1 830 000	
Clients, avances et acomptes				
Fournisseurs et comptess rattachés	3 284 520	3 284 520		
Dettes fiscales et sociales	3 429 667	3 429 667		
Groupes et associés	0	0		
Autres dettes	2 648	2 648		
TOTAL DETTES	9 141 835	6 856 835	2 215 000	0
Produits constatés d'avance	7 372	7 372		
TOTAL GENERAL	9 149 207	6 864 207	2 215 000	0

(1) *Emprunts convertibles*

Les dettes à long terme représentent des prêts innovations à taux zéro accordés par la BPI et les emprunts obligataires

2.12 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions au 30/06/2018
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige (1)	201 181		68 548	132 633
Provisions pour grosses réparations				0
Autres provisions pour risques et charges				0
TOTAL	201 181	0	68 548	132 633
Provisions pour dépréciation				0
Sur immobilisation incorporelle	5 107 577		29 428	5 078 149
Sur titres de participatio et créances liées				
Sur stocks et en-cours	0			0
Sur compte clients	206 838	199 615	206 837	199 616
Autres provisions pour dépréciation	198 063			198 063
TOTAL	5 512 478	199 615	236 265	5 475 828
TOTAL GENERAL	5 713 659	199 615	304 813	5 608 461

Dont dotations et reprises :

	<u>Dotations</u>	<u>Reprises</u>
- d'exploitation	199 615	206 837
- Exceptionnelles		97 976
- Financières		

(1) Les provisions pour litige concernent :

- deux litiges en cours avec des fournisseurs (Cash Telecom pour 60 K€ et Verizon pour 110 K€) pour lesquels des procédures juridiques, déjà en cours à la fin de l'exercice de 2016, sont toujours en cours au 30 juin 2018. Des reprises de provision à hauteur de 160 K€ ont été comptabilisées au vu des premiers jugements.
- une provision pour risque concernant les indemnités à verser au titre de l'arrêt anticipé des contrats Effineo ; Celle-ci, évaluée à 397 K€ au 31/12/2015, a fait l'objet d'une reprise partielle pour 380 K€ au 31/12/2016 et du solde de 17 K€ au 30 juin 2018, la plupart des contrats clients ayant finalement pu être honorés sans indemnités à verser.
- Un litige prud'hommal déjà en cours au 31/12/2015 et non solutionné au 30/06/2018 pour 14 K€.

2.13 Compte de régularisation passif

	Montants
<u>Charges à payer</u>	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 342 083
Dettes fiscales et sociales	2 039 184
Autres dettes	
Total	3 381 267
<u>Produits constatés d'avance</u>	
Produit d'exploitation	7 372
Total	7 372
TOTAL GENERAL	3 388 639

3 - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES		
	Exercice N	Exercice N-1
Ventes	0	825
<i>Dont à l'export</i>		
Prestations de services	9 155 207	8 944 682
<i>Dons à l'export</i>	5 919	21 180
Prestations croisées		
TOTAL	9 155 207	8 945 507

Le chiffre d'affaires toutes taxes énergie incluses s'élève à **9 155 207 euros**.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE		
	Exercice N	Exercice N-1
Télécommunication	2 831 137	6 624 763
Energie	6 324 070	2 319 774
Produits divers		971
TOTAL	9 155 207	8 945 508

3.2 Produits et charges exceptionnels

	Montant	
	Charges	Produits
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		
Produits exceptionnels		
Produit sur exercices antérieurs		
Charge exceptionnelle sur litiges	67 110	
Charges exceptionnelles diverses (amendes et pénalités)	82	
Total	67 192	0
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
Produits exceptionnels / cession immobilisations		0
autres produits exceptionnels		0
Charges exceptionnelles / immobilisations cédées et rebutées	0	
Total	0	0
DOTATIONS ET REPRISES EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS(1)		
Dotation provision exceptionnelle / immos. Incoporelles		
Reprise provision exceptionnelle / immos incorporelles		29 428
dotation provision exceptionnelle / litiges		
Reprise provision exceptionnelle / litiges		68 548
Total	0	97 976
TOTAL GENERAL	67 192	97 976

(1) Cf.2.12 Etat des provisions

4 - AUTRES INFORMATIONS

4.1 Effectif moyen.

L'effectif moyen salarié est de 20 personnes à la clôture du 30 juin 2018.

4.2 Engagements hors bilan.

- Engagements de retraite

Il n'existe pas d'avantages postérieurs à l'emploi au niveau de la société. Seules les indemnités de départ en retraite ne font pas l'objet d'une provision pour risque. Les calculs intègrent les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires futurs.

Le montant de la dette actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 43 942 € au 31 décembre 2017.

Les hypothèses retenues sont :

- Base Convention Collective 3303 - Télécommunications
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Taux d'actualisation et revalorisation annuel net : 2 % inflation comprise
- Age de départ prévu pour Cadres et Non-Cadres : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : entre 3.5 % et 20% selon la catégorie
- Taux de charges sociales : 42 %
- Départ à l'initiative du salarié
- Table de mortalité TG 05
- Méthode : Rétrospective Prorata Temporis

Pas d'évolution significative à la situation.

- Nantissements

Il n'y a pas de nantissements des DAT en garantie des dettes fournisseurs au 30 juin 2018.

4.3 Compte Professionnel de formation.

Le CPF (Compte Personnel de Formation) est rattaché à la personne : les heures accumulées ne sont pas perdues en cas de changement d'employeur, et les salariés peuvent cumuler 150 heures sur le CPF.

À compter du 1er janvier 2015, le Compte Professionnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF.

4.4 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, par le crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Le montant du CICE de la période s'élève à 18 527 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

Celui-ci a été affecté au financement des investissements en cours pour le développement d'une nouvelle activité de distribution d'électricité. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

4.5 Évènements postérieurs au 30 juin 2018.

Néant.

4.6 Honoraires des commissaires aux comptes.

Non applicable à la situation intermédiaire.

4.7 Rémunération allouée aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

La rémunération brute des dirigeants au titre de la situation intermédiaire s'élève à 93 500 euros.

4.8 Bons de souscription.

Par décision en date du 11 mai 2017, l'Assemblée générale extraordinaire a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de bons d'émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes ORNANE avec bons de souscriptions d'actions ordinaires nouvelles attachés pour un montant maximum d'emprunt obligataire de 6 M€.

- Le conseil d'administration du 11 mai 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **60 150 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles** attachées aux 200 ORNANE attribuées.
- Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 en application de la délégation de compétence par l'assemblée générale, a décidé l'émission de **353 982 bons de souscription d'actions T2 ordinaires nouvelles** attachées aux 200 nouvelles ORNANE attribuées.

Au 30 juin 2018, 217 ORNANE ont été convertis en 536 929 actions nouvelles. Le solde d'ORNANE à convertir au 30 juin 2018 est de 183 ORNANE.

Le conseil d'administration du 20 décembre 2017 a également décidé l'attribution gratuite de **3 981 251 bons de souscription d'actions ordinaires nouvelles** à l'ensemble des actionnaires.

Six BSA donnant droit à une action nouvelle au prix de souscription de 6,78€. L'exercice de ces bons pourra intervenir à compter du 29 décembre 2017 pendant un délai de 4 ans.

Par décision en date du 12 juin 2014, l'assemblée générale mixte a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'émission de 85.000 bons de souscription d'actions. Le conseil d'administration a désigné les bénéficiaires des bons de souscription d'actions à l'attention de certains salariés et mandataires sociaux. Le conseil d'administration du 20 avril 2015 a permis d'adopter les modalités de mise en œuvre de ce plan, soumis au régime fiscal des BCE et au prix d'émission des bons de 1 euros. L'exercice de ces bons pourra intervenir en une ou plusieurs fois à compter du 14 octobre 2017 et ce jusqu'au 13 octobre 2024 inclus.